



# AU PIED DE MON ARBRE

*Bulletin d'information gratuit à usage interne du Cercle*

---

---

**N° 17 – déc.2004 à février 2005**

---

---

## **Quand la Mélie s'en mêle...**

Ben justement ça s'rait l'moment d'dévoiler l'nom d'l'homme qu'a déniché l'histoire du curé d'Rach'court racontée dans l'numéro 16 d'"Au pied d'mon arbre". Mais j'suis sûre qu'tout l'monde se doute qui qu'c'est. En disant qu'c'est un homme qu'est ben aimé, je n'me trompe pas nem. J'disais qu'il avait la manie de r'muer des tonnes de papier dans les archives, ben j'ai pas menti. Et à c't'heure i n'se contente pus de l'remuer l'papier i l'noircit ! Jésus, Marie, Joseph ! Et comment ! Y a des gens qu'écrivent un livre à la fois, lui n'y a pas été par quat'chemins : trois d'un coup ! Près d'mille six cent pach' ! L'Émile a dit : "Pourvu qui n'prenne pas l'idée à not' Président (qu'a été mait' d'école si j'me souviens ben) d'nous faire apprend' ces liv' là par cœur, et qui faudrait les réciter aux réunions. N'y aurait sûr'ment plus grand monde" Enfin, c'est surtout les gens d'Hussigny Godbrange (les hussni) qui vont êt' contents. Les liv' de c't'homme là qu'est si ben aimé, vont avoir le pompondans c'coin là.

Mais c'est pas tout. V'là un aut' homme qui s'est mis en tête aussi d'noircir du papier. Non, non, j'n'essaie pas d'vous rouler dans la farine, même si cette personne là avait des aïeux qui fabriquaient du pain. Lui on peut dire qu'c'est une bonne pâte, d'abord son épouse il l'appelle toujou "ma mie". Il a écrit su les familles d'Vill'ru, si je n'me trompe pas, i l'a du pousser ses r'cherches jusque dans la "botte", i n'a pas du rester les deux pieds dans l'même sabot.

Et c'est co pas fini ! Y a pourtant un aut'généalogisse qui s' a lancé dans l'écriture. Un homme ma foi, enco beau pou son ach' et pas sot du tout. Là c'est pas un liv' qui l'a écrit, c'est un artic' sur Monaco. C'est bien mais si j'peux dire y a beaucoup d'embrouilles... et d'morts : assassinat, exécution, canonade, empoisonnement... Ca s'passe en mille cinq cents et quelques. I n's'aimaient d'jà pas beaucoup du temps du Charles Quint, (les sales bêtes). Cui-ci aurait eu zéro à la dictée du Pivot, i f'sait des fautes dans ses lettres. Y aura probablement des aut' épisodes su Monaco, jusqu'à nos jours y a d'quoi écrire des livres. Moi j'aim'rais ben qu'on en connaisse un peu pus su les galipettes de la Stéphanie. Ca s'rait pus marrant y a des chances...

Avec tous ces écrivains là l'Émile pense qu'on aura pu droit au chapit' surtout qu'"on n' P.P.P. comme le Marc'O". Faudrait qu'not' Président nous laisse écrire une édition spéciale du Pied, rien qu'pour qu'on prenne le nô't' (de pied ben sûr...).

En attendant on souhaite une bonne année à tout l'monde et surtout une bonne santé. Généalogissez vous bien !!

**Adresse E-mail Cercle : [cgpl-545@tiscali.fr](mailto:cgpl-545@tiscali.fr) ou [cgpl-545@tele2.fr](mailto:cgpl-545@tele2.fr)**

**Site Internet : <http://membres.lycos.fr/genealongwy>**

# SOMMAIRE

❖ Le mot du Vice-Président
❖ Informations diverses
❖ Signes et abréviations utilisés en généalogie
❖ Transcription de jugement rectifiant différents actes
❖ Une page d'histoire : un acte judiciaire de 1713 pour une famille de Fillières

## LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

---

Permettez-moi de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2005.

Durant ces douze mois, notre association fera paraître plusieurs ouvrages de reconstitution de familles de nos communes du Pays-Haut. En effet, après Villerupt au mois de décembre dernier, ce sera Thil en avril et Tiercelet en octobre ou novembre.

Je tiens à remercier les membres du Bureau, qui m'ont suivi, au sujet de la scannérisation des originaux des familles que nous possédons dans notre bibliothèque. Ces archives sont notre mémoire, il faut donc les préserver. Ce travail fera l'objet d'un CD, à disposition dans notre salle de lecture.

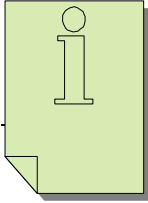
Comme tous les ans, notre Cercle participera à la fête du livre à Longuyon les 16 et 17 avril prochains.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que notre voyage annuel est prévu aux Musées Gaumais, à Virton, en septembre.

J'espère vous rencontrer lors de toutes ces activités.

Merci par avance.

**A. TARNUS**



## INFORMATIONS DIVERSES

---

### Livres en vente

- ✓ Histoire des Familles Hussigny-Godbrange de 1550 à 1990 par M. Aimé TARNUS.  
En s'aidant des registres paroissiaux et d'état civil, M. TARNUS a répertorié tous les baptêmes, naissances, mariages et décès de plus de 13 000 individus, et a ainsi reconstitué la généalogie de ces familles.  
Cette étude comprend les familles de Hussigny-Godbrange, mais aussi des familles de Differdange, Haucourt, La Sauvage, Longwy, Morfontaine, Oberkorn, Saulnes, Thil, Tiercelet, Villers-la-Montagne et Villerupt.  
Prix de vente : 60 € les 3 volumes.  
S'adresser à M. Aimé TARNUS, 50 bis rue Jules Ferry – 54920 Morfontaine
  
- ✓ Après cinq ans de travail acharné, M. et Mme André BOULANGÉ viennent de publier un livre de généalogie qui répertorie toutes les familles Villeruptiennes de 1694 à 1903.  
Prix de vente : 30 € (les deux tomes).  
S'adresser à M. et Mme BOULANGÉ, 23 rue Lamartine – 54190 Villerupt (Tél. 03 82 89 37 84).

### Bibliothèque du CG54.5 : nouveauté

- ✓ Ouvrage "LONGWY A SES MORTS" 10 septembre 1933.

## SIGNES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS EN GÉNÉALOGIE

naissance	°, o ou *
baptême	b.
mariage	x.
2 <sup>ème</sup> mariage	xx.
contrat de mariage	Cm.
divorce	) (
décès	+
mort au champ d'honneur	+
inhumation	(+)
cité en 1650	! 1650
avant 1650	/1650
après 1650	1650/
douteux	?
environ	Ca.
père	P.
mère	M.
parrain	p.
marraine	m.
témoin(s)	t. ts.
testament	test.
fils (filius)	fs.
fille (filia)	fa.
notaire	not.

TRANSCRIPTION DU JUGEMENT RECTIFIANT L'ACTE DE NAISSANCE DE  
RAOUL ANTOINE DURANT DE PRÉMOREL

*article de M. BERTINET*

**Acte n° 1**

L'an 1832, le 4 janvier, 10h du matin par devant nous AUBE Isidor Jean-Baptiste, Maire officier de l'état civil de la commune de Herserange-Longlaville, canton de Longwy, département de la Moselle est comparu :

Mr Alexis Louis Alfonse DURANT de Prémorrel, âgé de 32 ans, capitaine de ligne en réforme, résidant à Longlaville chez les père et mère Marie Catherine Joséphine de NAUTHOMB son épouse, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le 3 janvier 1832 à 6h du soir en la maison de monsieur Jean de NAUTHOMB, propriétaire à Longlaville, de lui déclarant Marie Catherine Joséphine de NAUTHOMB, âgée de 22 ans son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Raoul Antoine. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Noël MICHEL, âgé de 36 ans, instituteur domicilié à Longlaville, Jean-Baptiste THOMAS, tisserand, âgé de 29 ans, domicilié au même lieu et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

*Herserange 3 avril 1894  
Le Maire*

**N1 – Naissance de Raoul Antoine DURANT de PREMOREL**

L'acte ci-contre a été réformé par jugement du Tribunal de Briey en date du 6 mars 1894 en ce qui concerne le nom patronymique qui désormais sera orthographié "DURAND de Prémorrel" et non "DUURANT de Prémorrel". Ledit jugement a été transcrit sur nos registres de l'état civil à a date du 4 avril 1894.

*Herserange 4 avril 1894  
Le Maire*

\* \* \* \* \*

L'an mil huit cent cinquante huit, le sept janvier à onze heures du matin, par devant nous Jean-Baptiste ROUSSELET, Maire et officier de l'état civil de la commune de Herserange-Longlaville, canton de Longwy, département de la Moselle a comparu :

François GUILLAUME, cultivateur, âgé de cinquante et un ans, domicilié à Herserange, lequel nous a remis une réexpédition du jugement rendu le 23 décembre mil huit cent cinquante sept, par le Tribunal de première instance de Briey, portant rectification de l'acte de naissance de François Martial BOUSSON, âgé de vingt quatre ans pud'leur, domicilié à Ars/Moselle, département de la Moselle, neveu du comparant, lequel jugement ordonne que le prénom d'Élisabeth donné à la mère dans ledit acte de naissance sera remplacé par celui de Suzanne.

Il nous a requis de procéder à la transcription dudit jugement ; faisant droit à cette réquisition avons transcrit cet acte dont la teneur suit :

"Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, à tous présents et à venir salut" ;

Le Tribunal civil de première instance du premier arrondissement communal du département de la Moselle, séant à Briey, à son audience du vingt trois décembre mil huit cent cinquante sept, a rendu, en matière civil, le jugement sur requête dont la teneur suit :

A Messieurs les Présidents et Juges composant le Tribunal civil de première instance séant à Briey, François Martial BOUSSON, garçon majeur demeurant à Ars/Moselle, lequel fait élection de domicile en l'étude de l'avoué soussigné qu'il constitue

A l'honneur de vous exposer qu'il est né à Herserange-Longlaville le dix sept octobre mil huit cent trente trois, du légitime mariage contracté en ladite commune le quinze août mil huit cent trente deux, de François Claude BOUSSON et de Suzanne GUILLAUME que par erreur l'officier de l'état civil a donné à sa mère le prénom d'Élisabeth ; que cette erreur est en présence 1<sup>er</sup> de l'acte de naissance de Suzanne GUILLAUME dressé à la mairie de Herserange-Longlaville le sept mars mil huit cent dix ; 2<sup>ème</sup> de l'acte de mariage de François Claude BOUSSON avec Suzanne GUILLAUME, dressé à la mairie dudit lieu le quinze août mil huit cent trente deux ; 3<sup>ème</sup> de l'acte de décès dudit sieur BOUSSON dressé au même lieu le cinq janvier mil huit cent quarante quatre.

Pourquoi

L'exposant demande qu'il vous plaise

Messieurs, d'ordonner que l'acte constatant sa naissance, dressé à la mairie de Herserange-Longlaville le dix huit octobre mil huit cent trente trois sera rectifié en ce sens que le prénom Élisabeth donné à sa mère sera remplacé par le prénom Suzanne que le jugement à intervenir sera transcrit littéralement sur les deux doubles du registre des actes de l'état civil de ladite commune pour la présente année, et que mention en sera faite en marge de l'acte réformé, qui ne pourra plus être délivré qu'avec les rectifications ordonnées et sera justice.

Présenté au Palais de Justice à Briey le dix huit décembre mil huit cent cinquante sept.

*Rollin*

\* \* \* \* \*

### **Acte n° 35 : Reconnaissance d'un enfant (22.12.1867)**

L'an mil huit cent soixante sept, le vingt deux du mois de décembre, à midi, par devant nous Louis GÉRARD, Maire et officier de l'état civil de la commune d'Herserange-Longlaville, canton de Longwy, arrondissement de Briey, département de la Moselle, a comparu Pierre Élie GILLON, âgé de trente quatre ans, sergent fourrier au quatrième voltigeur de la Garde, domicilié à Paris, lequel nous a déclaré qu'il se reconnaît le père d'un enfant de sexe masculin, né le douze décembre mil huit cent soixante sept, inscrit sur les registres de ladite année le treize décembre sous les prénoms de François Jules, lequel il a eu avec Annette THEATE, âgée de vingt neuf ans, sans profession, domiciliée à Herserange dans la maison du premier témoin ci-après nommé. Cette déclaration a été faite en présence de François Jean HUREAUX, âgé de vingt neuf ans, manœuvre et de François COLLIGNON, âgé de soixante sept ans, propriétaire, témoins tous deux domiciliés audit Herserange, et ont, le père et les témoins signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

## **UNE PAGE D'HISTOIRE : UN ACTE JUDICIAIRE DE 1713 POUR UNE FAMILLE DE FILLIÈRES**

*article de M. ZIMMER*

Les archives départementales de la Moselle possèdent des documents concernant la Prévôté d'Arrancy-sur-Crusnes dans la Meuse. Cette prévôté couvrait une partie ouest du Pays Haut. C'est ainsi que j'ai relevé un acte, pour Fillières, du 15 novembre 1713 donnant la description familiale de certains habitants (AD Moselle B7715). Ceci est intéressant, car que cette série judiciaire couvre la période de 1639 à 1752. Les archives départementales de Bar-le-Duc ont-elles la suite pour faire la soudure avec le début des registres paroissiaux (1765)?

Les registres paroissiaux de Fillières ne débutent qu'en 1765.

"Le soussigné Substitut en la prévosté / d'Arancy qui a pris communication de / l'instance meü et pendant par-devant / messieurs les gens tenant le siège de la ditte / prévosté d'entre Charles CODRET bourgeois / de Fillier demandeur, Contre Nicolas / DIDIER à cause de Françoise BOURGUIGNON / sa femme demeurant au mesme lieu de / Fillier deffendeur veü examiné les / pièces des partis contenü en leur dossier / estime qu'il y a lieu de conclure / comme il fait d'ordonner qu'avant / faire droit deffinitivement aux dits / partis que Charles CODRET demandeur / institira plus amplement tant par / titres que part témoins que Bertelemine / ALLARD mère de Barbe CLAUSE sa fille / du premier mariage ayant épousé en / secondes nopces François LIBERT Anne / LIBERT en est issüe que la ditte Anne / LIBERT a esté marier en Premières nopces / avec Grégoire CLAUSE dont en / sorty Dominique CLAUSE qu'elle a / a épousé en secondes / nopces François CODRET dont le / demandeur est / descendü et que / Nicolas Le / BOURGUIGNON après / le décès de la dite Barbe CLAUSE / sa femme a transigé à composé avec / Dominique Clause pour sa part en / la succession de Barbe CLAUSE / comme un de ses nepveux que / mesme le dit Nicolas BOURGUIGNON et la / ditte CLAUSE sa femme de leur vivant / ont toujours considéré le dit CODRET / comme nepveu à la dit CLAUSE sauf / en deffendre la preuve des faicts / contraires pour l'excuse veü estre ordonné / ce qui sera de droit et raison fait / Arancy le quinzième novembre mil sept cent treize ."

signé : De SAINT REMY

Maintenant, un petit jeu : pourriez-vous établir un crayon généalogique avec les indications de ce document ? Et bien sûr vous pouvez le compléter si vous avez une connaissance de cette famille. Avec tous mes remerciements.

*Réponse dans le prochain bulletin " Au pied de mon arbre".*

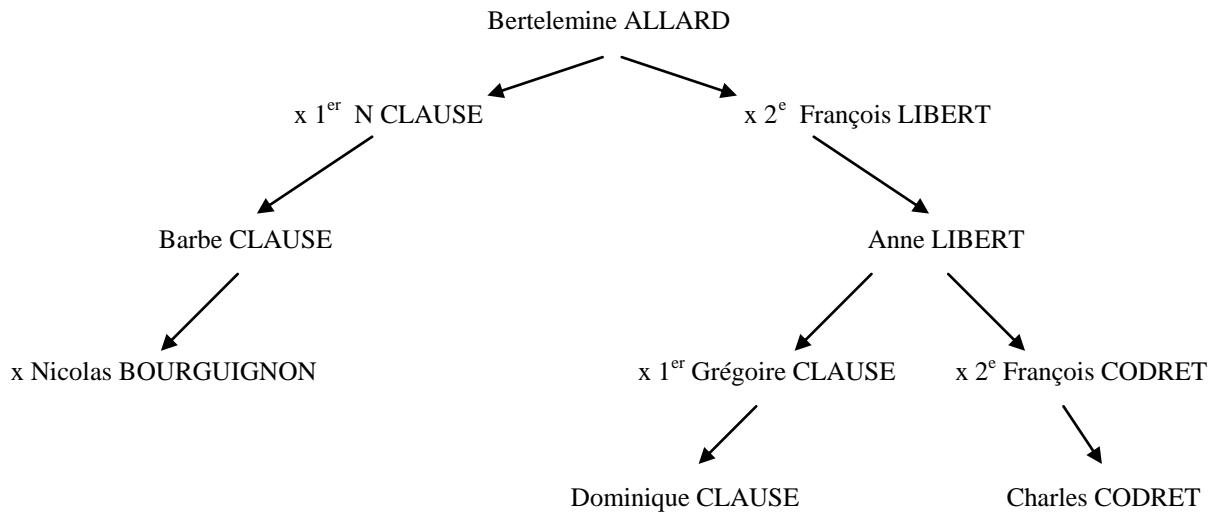
*Philippe ZIMMER*

**Un acte judiciaire de 1713 pour une famille de Fillières**

**Une solution proposée !**

Nicolas DIDIER x Françoise BOURGUIGNON

contre



Il devrait avoir un rapport familial entre Françoise BOURGUIGNON et Nicolas BOURGUIGNON. Mais je ne sais lequel.

Dans mon tableau, Dominique CLAUSE et Charles CODRET sont bien neveux, par alliance, de Nicolas BOURGUIGNON.

**A vous d'apporter vos corrections et surtout les compléments possibles sur cette famille.**